



Mur deterriore par un voisin

Par **llorca**, le **18/01/2018 à 08:32**

bonjour j ai mon mur de cloture montee chez moi qui m'appartient donc le voisin d'une part a remblayer contre sans autorisation et a fait des degats avec la mini pelle fissuration rns on maçon a disparu , je leur ai fait remarque les degats aucune reparation n'est faite depuis plusieurs mois rnque faire pour acclereler et profiter sereinement de mon jardin cet été sans travaux rnrnmerci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **18/01/2018 à 13:30**

BonjourrnIl vous faut un constat d'huissier et le tribunal d'instance pourrait délivrer une ordonnance de faire.

Par **chaber**, le **18/01/2018 à 13:48**

bonjourrnavez-vous mis en cause votre voisin?rnCe dernier devra faire son affaire avec son entreprise

Par **morobar**, le **18/01/2018 à 16:56**

Bonjour,rn[citation]le tribunal d'instance pourrait délivrer une ordonnance de faire.rn[/citation]rnNonrnPas d'injonction, pas d'origine contractuelle.rnIl faut effectivement

saisir le T.I. rnLa prestation est sans doute effectuée "au noir" et de ce fait le voisin ne dispose d'aucun recours à l'endroit du maçon.